

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 26 juin 2025

Nombre de
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction

14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc RIEFFEL - M. Jean-Baptiste IDCZAK - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents

10 + 3 procurations

Absent excusé et non représenté : M. Benoît RINGENBACH

Absent : /

A donné procuration : M. Christophe SIX à Mme Caroline MULLER
Mme Priscille BAKAJ à M. Jean-Baptiste IDCZAK
Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.2. Fixation des tarifs pour la régie de recettes du Bistrot Ephémère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune détient une licence IV qui, est gérée par une régie de recette conformément à la délibération du 15 mai 2025.

Le « Bistrot Ephémère » de la commune sera ouvert du 20 au 27 août 2025 inclus et il convient de fixer les tarifs des boissons vendues.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs comme suit :

Boisson	Prix en euros
Eau gazeuse/plate	2
Coca	2
Ice tea	2
Orangina	2
Amer - bière	3
Bière pression	3
Vin blanc (le verre)	3
Vin rouge (le verre)	3

Rosé (le verre)	3
Whisky	5
Vodka	5
Cognac	5
Ricard	5
Crémant (le verre)	3
Blanc cassis	3
Vin blanc (la bouteille)	12
Vin rouge (la bouteille)	12
Rosé (la bouteille)	12
Crémant (la bouteille)	15

Il convient de commander des tickets numérotés d'une valeur unitaire de chaque tarif précédemment fixé.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
SUR Proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **décide** de fixer les tarifs des boissons vendues par la régie de recette dans le cadre de la licence IV comme suit :

Boisson	Prix en euros
Eau gazeuse/plate	2
Coca	2
Ice tea	2
Orangina	2
Amer - bière	3
Bière pression	3
Vin blanc (le verre)	3
Vin rouge (le verre)	3
Rosé (le verre)	3
Crémant (le verre)	3
Blanc cassis	3
Whisky	5
Vodka	5
Cognac	5
Ricard	5
Vin blanc (la bouteille)	12
Vin rouge (la bouteille)	12
Rosé (la bouteille)	12
Crémant (la bouteille)	15

- **valide** l'achat de tickets numérotés d'une valeur unitaire de chaque tarif précédemment fixé par la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

BRUEBACH le 1^{er} juillet 2025

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

